

Principaux résultats

Pour les revenus moyens, le taux de remplacement net des régimes de retraite obligatoires s'élève en moyenne à 63 % dans les pays de l'OCDE. Il est donc supérieur de 10 points au taux de remplacement brut moyen, car les taux effectifs d'imposition et de cotisation sur les salaires sont plus élevés que ceux perçus sur les pensions de retraite. Les taux de remplacement nets varient considérablement d'un pays à l'autre : de moins de 30 % au Mexique et au Royaume-Uni à 105 % en Turquie pour le salaire moyen. Pour les personnes à faible revenu (soit celles qui perçoivent la moitié du salaire moyen), le taux de remplacement net ressort à 74 % dans la zone OCDE. Pour les revenus élevés (150 % du salaire moyen), il s'élève en moyenne à 59 %, soit en-deçà de celui dont bénéficient les faibles revenus. Les différences suivant les niveaux de rémunération témoignent du caractère progressif des systèmes de retraite, lequel résulte notamment des prestations minimums et du plafonnement des revenus comptant pour la retraite, de la progressivité du régime fiscal et des différentes mesures fiscales favorables aux pensions de retraite.

Le précédent indicateur (« Régime fiscal des pensions et des retraités ») montrait le rôle important que jouent les régimes d'IRPP et de sécurité sociale dans les mesures en faveur des personnes âgées. Il est fréquent que les retraités n'acquittent pas de cotisations sociales et bénéficient d'un régime de faveur pour l'impôt sur le revenu. Lorsqu'il existe des dépenses fiscales, lorsque l'impôt sur le revenu est progressif et que le taux de remplacement brut est inférieur à 100 %, le taux de l'impôt sur le revenu d'un retraité est inférieur à celui d'un salarié. Par conséquent, les taux de remplacement nets sont en général plus élevés que les taux de remplacement bruts.

Pour les revenus moyens, le taux de remplacement net s'élève en moyenne à 63 % dans les pays de l'OCDE pour les régimes obligatoires. De plus, les taux de remplacement varient d'un pays à l'autre selon qu'ils sont exprimés en termes nets ou en termes bruts. Ainsi, en Allemagne et en Belgique, les taux de remplacement nets des régimes de retraite sont nettement supérieurs aux taux bruts. Cette situation s'explique, en premier lieu, par le régime de faveur dont bénéficient les pensions de retraite au regard des cotisations sociales. En outre, étant donné que, dans ces deux pays, les taux de remplacement sont relativement bas par rapport à la moyenne de l'OCDE et que l'IRPP y est très progressif, les retraités acquittent un impôt sur le revenu nettement moins élevé que celui qu'ils payaient lorsqu'ils étaient en activité et ce, en dépit de la disparition progressive d'un régime fiscal particulièrement favorable pour les pensions de retraite en Allemagne. Dans le cas de la Slovaquie, la différence entre les taux bruts et nets est due à la formule de calcul des pensions ; les prestations de retraite sont calculées directement en termes nets.

Pour les bas salaires, les effets des impôts et des cotisations sur les taux de remplacement nets sont moins marqués que pour les salariés situés plus haut sur l'échelle des rémunérations, car de manière générale, ils paient moins d'impôts et de cotisations par rapport aux revenus moyens. Dans bien des cas, leur pension de retraite est inférieure au montant qui permet en général de bénéficier d'allègements fiscaux sur l'IRPP (abattements, crédits d'impôt, etc.). Bien souvent, ils ne peuvent donc pas profiter pleinement des éventuels avantages

fiscaux supplémentaires dont bénéficient les retraités ou les retraités au titre de l'IRPP.

L'écart entre les taux de remplacement bruts et nets est en moyenne de 10 points pour les bas salaires. L'Allemagne, la Belgique, la Norvège, la Slovaquie et la Turquie offrent aux faibles revenus des taux de remplacement nettement plus élevés en termes nets qu'en termes bruts. C'est en Turquie que le taux de remplacement net des personnes qui gagnent 150 % du salaire moyen est le plus élevé ; à l'inverse, les taux de remplacement les plus faibles pour les revenus élevés s'observent au Canada, en Irlande, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suisse. En effet, les salariés touchant 150 % de la rémunération moyenne percevront des retraites correspondant à moins d'un tiers de leur salaire net. En Suède, les salaires élevés bénéficient d'un taux de remplacement supérieur aux autres du fait du mode de distribution du régime de retraite professionnelle. Les disparités de taux de remplacement nets s'expliquent également par le fait que les pensions de retraite et le revenu du travail sont imposés différemment et à différents taux.

S'agissant des pays non membres de l'OCDE, les taux de remplacement nets évoluent très peu en fonction du salaire au sein d'un même pays. En revanche, ils varient considérablement d'un pays à l'autre, de 12 % en Afrique du Sud à 110 % en Inde, pour un revenu moyen. À l'instar du taux brut, la moyenne du taux net de remplacement pour l'UE28 est de 71 % pour un revenu moyen, nettement plus élevée que celle des pays de l'OCDE34.

Définition et mesure

Le taux de remplacement net se définit comme les droits à retraite individuels nets divisés par le salaire net, compte tenu de l'IRPP et des cotisations sociales acquittés par les salariés et les retraités. Pour le reste, la définition et le calcul du taux de remplacement net sont les mêmes que ceux du taux de remplacement brut (voir indicateur précédent). On trouvera le détail des règles fiscales qui s'appliquent aux retraités dans les « descriptifs pays » disponibles sur www.oecd.org/fr/retraites/panoramadespensions.htm.

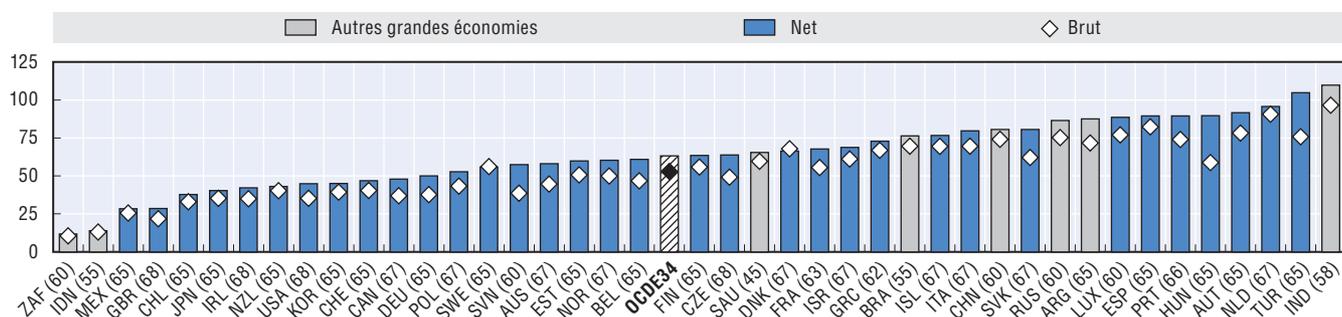
6.7. Taux de remplacement nets en fonction du salaire

	Salaire individuel, en multiple de la moyenne pour les hommes (pour les femmes si différent)				Salaire individuel, en multiple de la moyenne pour les hommes (pour les femmes si différent)			
	Âge de départ en retraite	0.5	1.0	1.5	Âge de départ en retraite	0.5	1.0	1.5
Pays de l'OCDE					Pays de l'OCDE (suite)			
Australie	67	88.6 (84.6)	58.0 (53.4)	45.9 (40.9)	Norvège	67	80.1	60.2
Autriche	65	92.1	91.6	88.9	Pologne	67	54.0	52.8
Belgique	65	64.2	60.9	49.1	Portugal	66	87.7	89.5
Canada	67	58.5	47.9	34.1	République slovaque	67	84.0	80.6
Chili	65	48.7 (45.3)	37.7 (33.1)	38.0 (33.4)	Slovénie	60	57.6 (60.6)	57.4 (60.4)
République tchèque	68	93.1	63.8	51.9	Espagne	65	89.1	89.5
Danemark	67	103.2	66.4	57.2	Suède	65	56.7	55.8
Estonie	65	76.1	59.8	53.5	Suisse	65 (64)	61.4 (60.7)	46.9 (46.5)
Finlande	65	66.6	63.5	65.0	Turquie	65	98.0	104.8
France	63	66.9	67.7	62.0	Royaume-Uni	68	51.7	28.5
Allemagne	65	53.4	50.0	49.0	États-Unis	67	54.3	44.8
Grèce	62	82.9	72.9	73.3	OCDE34	65.5 (65.4)	74.1 (73.7)	63.2 (62.7)
Hongrie	65	89.6	89.6	89.6	Autres grandes économies			
Islande	67	90.5	76.7	76.3	Argentine	65 (60)	96.4 (104)	87.5 (87.3)
Irlande	68	70.1	42.2	32.5	Brésil	55 (50)	105.9	76.4 (58.1)
Israël	67 (64)	85.7 (77.4)	68.8 (61.9)	50.3 (45.2)	Chine	60 (55)	102.2 (94)	80.5 (75)
Italie	67	82.2	79.7	81.6	Inde	58	109.7 (103.8)	109.7 (103.8)
Japon	65	53.3	40.4	35.5	Indonésie	55	13.8 (12.5)	13.8 (12.5)
Corée	65	64.3	45.0	34.4	Fédération de Russie	60 (55)	86.4 (73.7)	86.4 (73.7)
Luxembourg	60	98.4	88.6	83.7	Arabie saoudite	45	65.4	65.4
Mexique	65	35.5	28.4 (26.2)	28.1 (26)	Afrique du Sud	60	21.7	11.8
Pays-Bas	67	101.3	95.7	94.1	UE28	65.2 (65)	80.7 (80.4)	70.9 (70.7)
Nouvelle-Zélande	65	80.8	43.0	30.4				

Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933327835>

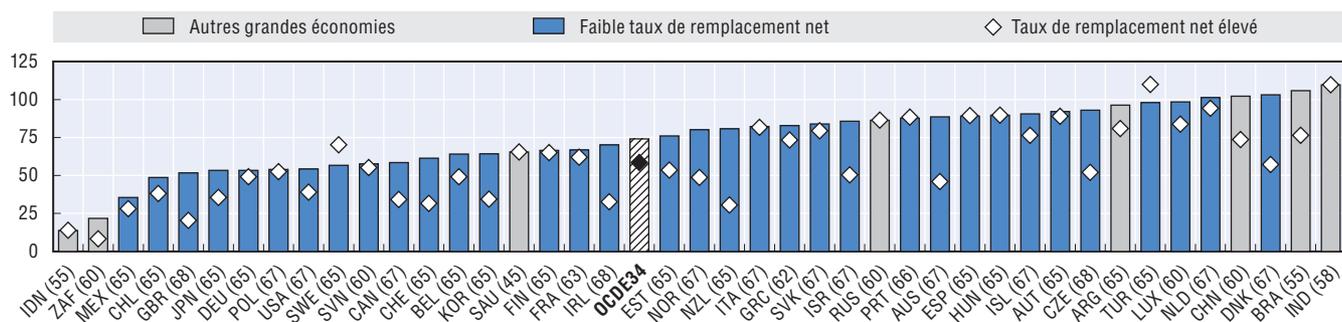
6.8. Taux de remplacement nets pour les revenus moyens



Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933327847>

6.9. Taux de remplacement nets pour les bas salaires et les hauts revenus



Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933327853>



Extrait de :

Pensions at a Glance 2015

OECD and G20 indicators

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/pension_glance-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Taux de remplacement nets », dans *Pensions at a Glance 2015 : OECD and G20 indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2015-17-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.